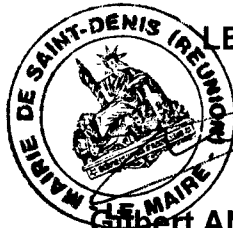


OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un bilan/ rapport d'activités du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITES 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 15 juin 2009 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 09/3-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Economie Marchande/ Economie Solidaire, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

10 voix contre
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. FOURNÉL Dominique, Mmes ALLIÉ Carmen,
TROTET Maryse, HOARAU Patricia,
MM. BARDIERE Jean-Michel, ALBANY Christian,
et Mme LOCATE Raziah

autres élus présents et mandatés

Prend acte du bilan/ rapport d'activités 2008 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 JUIL. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



DGA/ Développement Urbain
DIRECTION ECONOMIE/ COMMERCE/ ARTISANAT
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
Affaire suivie par Haroune ISSABAY
(téléphone : 0262-40-08-52)

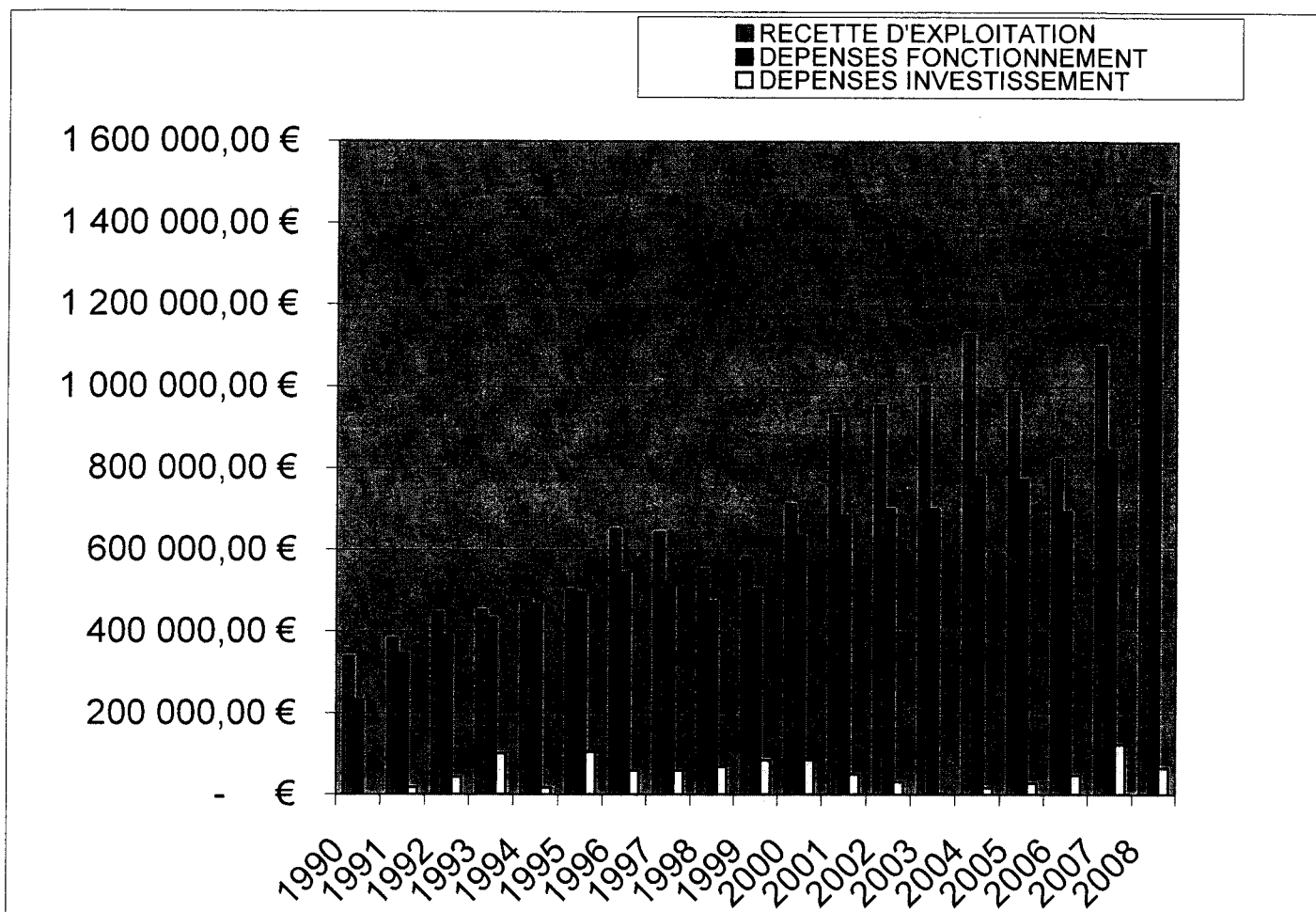
COMPTE ADMINISTRATIF 2008
RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du décret n°88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la Collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2008 se traduit par un **déficit global de 149 868,60 €** sections Investissement et Fonctionnement confondues, soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, **un excédent cumulé global de 1 821 458, 50 €**.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| EXERCICE 2007 | | | |
| - Report à nouveau | 497 381,71 € | 1 473 945,39 € | 1 971 327,10 € |
| EXERCICE 2008 | | | |
| - Recettes | 50 706,91 € | 1 336 936,51 € | |
| - Dépenses | 64 592,29 € | 1 472 919,73 € | |
| Résultat de l'exercice | - 13 885,38 € | - 135 983,22 € | - 149 868,60 € |
| Résultat cumulé de clôture | 483 496,33 € | 1 337 962,17 € | 1 821 458,50 € |



NB

Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Ville à l'occasion des braderies et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au budget général ; il est à noter qu'en 1998 et 1999 les braderies et journées Commerciales n'ont pas eu lieu ; et qu'en 2005, 2006 et 2007 seule la braderie commerciale a été organisée.

Depuis la mise en place effective du budget de la Régie Marchés et Droits de Place en 1990, les dépenses prises en charge pour assurer le bon fonctionnement du service ont connu une évolution croissante et régulière ; évolution allant de pair avec celle des recettes encaissées (sauf en 2005 cf. (1)). Ces chiffres s'établissent ainsi :

| | Exercice 2006 | Exercice 2007 | Exercice 2008 |
|---------------------------|---------------|----------------|----------------|
| Recettes d'Exploitation | 823 125,52 € | 1 097 677,86 € | 1 336 936,51 € |
| Dépenses d'Exploitation | 694 357,05 € | 847 633,12 € | 1 472 919,73 € |
| Dépenses d'Investissement | 46 759,26 € | 122 262,70 € | 64 592,29 € |

Les recettes d'Exploitation ont connu une progression de 21 % de 2007 à 2008.

Les dépenses d'Exploitation ont quand à elles progressées de 73 % de 2007 à 2008, dont un remboursement à la Ville de 416 313,21€.

Les dépenses d'investissements ont diminués de 52 % de 2007 à 2008.

| | Exercice 2006 | Exercice 2007 | Exercice 2008 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses ordinaires | 273 920,25 € | 341 448,21 € | 428 711,74 € |
| Charges de personnel | 342 482,49 € | 403 828,08 € | 455 373,09 € |
| Reversement des recettes | | | |
| Braderies et Journées Commerciales | 42 530,95 € | 42 464,88 € | 118 821,28 € |
| Autres dépenses exceptionnelles | 8 004,79 € | 16 638,58 € | 0,00 € |
| Dotations aux amortissements | 17 418,57 € | 43 253,37 € | 50 706,91 € |
| Total dépenses | 694 357,05 € | 847 633,12 € | 1 053 613,02 € |

L'évolution des principaux postes de charges a été la suivante :

- dépenses ordinaires : augmentation de 25 % en 2008 contre 24 % en 2007 ;
- charges de personnel : progression de 13 % en 2008 contre 18 % en 2007 ;
- le montant de la dotation aux amortissements connaît une forte progression des investissements réalisés sur les deux dernières années.

Pour l'exercice 2008, la Régie des Marchés a élaboré le Règlement Intérieur du Petit Marché et a amorcé celui du marché forain du Chaudron.

Parallèlement, la campagne des mises à jour des dossiers des occupants du Domaine Public, du Petit Marché et du Grand Marché a été lancée

En dernier lieu, en matière d'investissement, l'année 2008 a constitué une année de transition avec la poursuite de la procédure de mise en conformité des statuts de la Régie qui a constitué l'objectif majeur de la Direction. Ce qui n'a nullement empêché de poursuivre les réflexions et études concernant la mise aux normes des marchés, avec notamment les projets relatifs à :

- la mise aux normes du marché forain des Camélias où l'étude est terminée,
- la mise aux normes du marché forain du Chaudron où l'étude est en cours.

A terme ce processus de mise aux normes devra étendu à l'ensemble des marchés de la Ville, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 9 mai 1995. Les démarches en ce sens ont d'ailleurs déjà été initiées.

